

Ordre du jour :

- Travaux et urbanisme
- Décisions modificatives BP 2018
- Convention dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement
- Personnel communal
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- SCOT
- RPQS
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

Sur convocation en date du 23 mai 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 mai 2018, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Angéline DAVY, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD.

Absents excusés : Mmes Laurence CALLIGE, donné procuration à Fabienne SCHERRER, Marion DURET, Sylvie NODY, donné procuration à Fabienne ROMAN, MM. Jean-François CHARRIERE, Jean MAURON, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délibération de principe sur le périmètre du SCOT
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

I. Travaux et urbanisme

M. le Maire donne la parole à M. Barbe qui présente le projet de piste cyclable pour la sécurisation de l'aménagement de l'entrée sud-ouest de Boège (Rue de la Vallée Verte). Il rappelle que la première phase concerne le cheminement qui conduit de la route de la Jonchère au cabinet vétérinaire et inclut une passerelle sur le Brevon, avec une cote de 2,75 m

de largeur. Pour l'accès à la boulangerie, il faut prévoir une entrée à l'aplomb de la serre et une entrée/sortie à l'accès actuel avec un sens de circulation. M. Barbe fait circuler un plan et attire l'attention des élus sur le déport de voirie au niveau de l'ancien garage Citroën (chicane) et indique que l'implantation du plateau n'est pas complètement fixée. Il explique que pour assurer la continuité de ce cheminement jusqu'au collège et au groupe scolaire, il est en train de négocier le complément de ce tracé en bordure du futur lotissement sis entre le chemin de Fellières et la rue du collège, avec une sortie juste en-dessous du rond-point. En ce qui concerne la première phase, le coût total est de 400 000 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement suivant et charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour le mener à bien.

. M. Barbe fait circuler dans le Conseil le projet de lotissement comportant six maisons de quatre appartements chacune situé entre la rue du Collège et Fellières, pour information.

. M. Barbe signale par ailleurs qu'il a demandé une modification au programme de travaux d'électricité d'Enedis, comportant l'enfouissement des lignes : ce programme ne prend pas en compte la partie basse de la ligne. Considérant le mauvais état de la voirie, après les travaux d'eau et d'assainissement, faire une fouille pour passer le départ des lignes puis refaire la voirie, ce qui était de toutes façons nécessaire, ne pose pas de problème. M. Barbe va donc déposer un dossier au Syane pour ce complément d'enfouissement des réseaux secs (incluant le câblage du téléphone) sur 128 m linéaires. M. Barbe demande donc au Conseil de l'autoriser à demander cette subvention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et le projet et la demande de subvention.

II. Décisions modificatives

Il s'agit de compenser les résultats du budget de l'eau dans le budget général, en premier lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

En second lieu, le chapitre des dépenses imprévues, en section d'investissement, est trop important et il faut donc ventiler la somme en différents autres chapitres. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

III. Convention dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a consulté un avocat sur ce sujet, M^{re} Rey, du cabinet lyonnais Itinéraires, spécialisé dans le droit des collectivités territoriales, pour avoir un avis sur le versement des excédents du budget de l'eau au SRB, versement dont le montant est contesté par le Conseil municipal. M^{re} Rey a rédigé une note dans laquelle il indique que selon une jurisprudence du Conseil d'Etat, ces excédents ne sont pas dûs si le Syndicat destinataire n'en a pas un besoin absolu pour effectuer les opérations auxquelles il s'est engagé. Les négociations sont en cours et le Conseil municipal en sera informé. M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à recourir au cabinet Itinéraires, si l'affaire devait être portée devant les tribunaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.

IV. Personnel communal

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création de deux postes de services, destinés au fonctionnement de la cantine scolaire, en vue d'une titularisation, l'un de 35 h annualisées, l'autre de 31,40 h annualisées. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ces deux postes.

Par ailleurs, M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création d'un poste pour un mois, destiné à aider au secrétariat et à la surveillance de la cantine, de la mi-juin à la mi-juillet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. le Maire présente alors le régime indemnitaire pour les personnels techniques permettant maintenant de reconnaître la valeur des agents, à travers la procédure CIA. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution de ce régime indemnitaire aux agents des services techniques.

V. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

Mme Scherrer indique que le seul sujet est le premier bilan du fonctionnement du nouveau restaurant scolaire qui a ouvert le 14 mai au lendemain du Pont de l'Ascension et qui, après une très courte période d'ajustement à cette nouvelle organisation, donne toute satisfaction, autant aux convives qu'au personnel. Les conseillers municipaux ont eu des retours très positifs, autant des jeunes usagers que de leurs parents, tant sur la qualité que sur la quantité des repas et sur le confort qu'apporte ce mode de fonctionnement en termes de temps du repas. Mme Scherrer explique que le premier service commence vers 11 h 15/20, avec l'arrivée des enfants de l'école maternelle, puis, vers 11 h 25 de ceux de l'école du Château. Ils sont servis à la place et peuvent commencer immédiatement leur repas, avec les entrées. Ils doivent libérer les lieux vers 13 h 10/15 au plus tard, afin de permettre le nettoyage et la remise du couvert pour les primaires. Ceux-ci arrivent vers 12 h 20 et doivent partir vers 13 h 05. Dans les faits les enfants disposent d'au moins quarante à quarante-cinq minutes pour leur repas, ce qui est adéquat et peuvent se détendre sans être stressé par l'obligation de se dépêcher.

VI. Délibération de principe sur le périmètre du SCOT

Mme Scherrer, Vice-Présidente du SCOT Cœur du Faucigny, informe le Conseil municipal des récents développements :

. le 13 avril, les membres du bureau ont reçu un mail de Guillaume Degiuli (chargé de mission du SCOT), adressant aux membres du bureau une copie scannée des courriers envoyés par Bruno Forel (Président du SCOT) aux Présidents d'Annemasse-Agglo, de la Communauté de Communes du Genevois et de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Mme Scherrer a appelé Guillaume Degiuli pour protester contre le fait que le bureau n'avait été préalablement ni informé, ni consulté – et, incidemment, pour préciser qu'une démarche de cette importance relevait plutôt du Comité syndical.

. le 9 mai, le bureau du SCOT s'est réuni et a débattu du principe de cet élargissement : tout le monde s'est exprimé contre, avec néanmoins un doute quant à la position de Louis Favre (Président de la Communauté de Communes Arve et Salève) – en l'absence de réponse des trois EPCI concernés, Mme Scherrer n'a pas protesté contre l'envoi des courriers sans consultation. Il était entendu à ce moment-là que la délibération proposée au Comité syndical serait une délibération portant sur le principe du maintien du périmètre actuel ou de son élargissement – dans l'espoir d'une prise de position générale sur le maintien du périmètre actuel.

. le 18 mai, Le bureau a reçu un nouveau mail de Guillaume Degiuli qui envoyait en pièce jointe la réponse commune des Présidents des 3 EPCI, souhaitant un élargissement du SCOT les incluant tous trois et précisant qu'il serait souhaitable que la CCVV et la CC4R entrent dans le Pôle Métropolitain ; Mme Scherrer a alors appelé Guillaume Degiuli pour lui dire que, dans ces conditions, le Comité syndical sera confronté à une délibération qui ne sera plus

simplement de principe, mais de décision sur son périmètre et qu'envoyer ces courriers avait été une faute sérieuse.

. le 23 mai, lors de la réunion du Comité syndical du SCOT, le Vice-Président Stéphane Valli a présenté le sujet intitulé « extension de périmètre ; collaboration avec les territoires voisins » - mais qui, dans le contexte ne pouvait être interprété que comme « extension de périmètre », même si le point « collaboration » a été clairement présenté. Le Comité syndical, par la bouche de quelques élus, demande de façon tout à fait justifiée un report de cette décision à une réunion ultérieure, afin d'avoir le temps d'en discuter dans les conseils municipaux et dans les conseils communautaires. Parmi les membres du bureau, au cours du débat, une seule voix s'élève pour l'extension, celle de Louis Favre, rejoint sur ce point avec une forte insistance, par Jean-François Ciclet (donc deux élus d'Arve et salève, les élus des autres communes du même territoire, Monnetier-Mornex, Arthaz, Nangy, en particulier étant clairement opposés à cette extension). La décision est donc reportée au prochain Comité syndical, qui aura lieu le 4 juillet à Boège.

C'est pour cette raison qu'il paraît important à Mme Scherrer de prendre dans nos Conseils municipaux et dans notre Conseil communautaire le temps de débattre de cette question essentielle et de délibérer sur le principe – même si juridiquement, la compétence appartenant à la CCVV, il lui semble que des prises de position claires des communes renforceront le vote du Conseil communautaire.

Mme Scherrer propose donc au Conseil municipal de bien vouloir prendre la délibération suivante, dont elle lui donne lecture :

Le Conseil municipal, ayant entendu le compte-rendu de Mme Scherrer, Vice-Présidente du SCOT Cœur du Faucigny, quant à la réunion du Comité Syndical du SCOT Cœur du Faucigny, en date du 23 mai 2018, incluant le report de la délibération de principe sur le maintien de l'actuel périmètre du SCOT Cœur du Faucigny ou son ouverture éventuelle à des EPCI voisins (Annemasse-Agglomération, Communauté de Communes du Genevois, Communauté de Communes du Pays Rochois), décide de prendre sur ce même sujet la position de principe suivante : Le Conseil municipal de Boège, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité sa volonté de maintenir inchangé le périmètre actuel du SCOT Cœur du Faucigny, et charge sa représentante au sein du Bureau et du Comité syndical de cette institution, Mme Scherrer, de bien vouloir transmettre sa décision et de voter en ce sens au prochain Comité syndical où cette question sera remise à l'ordre du jour, le 4 juillet 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération. Mme Scherrer s'adressera aux autres Conseils municipaux de la vallée et au Conseil communautaire pour le même objet.

VII. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau

M. le Maire donne la parole à Mme Goy secrétaire générale qui présente le RPQS. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le RPQS pour l'exercice 2017.

VIII. Questions diverses

. M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de servitude avec Enedis pour autoriser le passage de cablages sur le domaine privé de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.

. M. le Maire présente la demande de Mme Arly, trésorière de la commune jusqu'au 31 mars, date de son départ en retraite, pour le versement de son indemnité, au prorata du temps passé,

soit 176,51 € et 30,49 €, pour un total de 207 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité.

. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le devis de l'entreprise Action Sécurité Protection pour un montant de 2 193,75 € correspondant à la sécurité de la Foire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette dépense.

. M. Mouchet indique que le 16 juin aura lieu, sur la place de Boège, la journée « portes ouvertes » des pompiers, avec démonstrations, véhicules, etc. Il fera passer des affiches à transmettre aux établissements scolaires.

. Mme Gex-Fabry fait circuler le nouveau numéro de BoègeMag, en cours de finalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 10.